

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

Service urbanisme

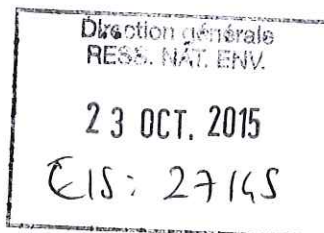
ANTOINE Christian
Tél. 084/370.170 - Fax : 084/477.777
christian.antoine@rendeux.be

COLLIGNON François
Tél. 084/370.171 - Fax. 084/477.777
francois.collignon@rendeux.be

DGO3

Département de l'Environnement et de l'Eau
Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES



Votre lettre du 13.08.2015

Vos références : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/Sorties 2015 : 21939

Nos références : CA/PGRI-2015

Annexe(s) : 1

Monsieur le Directeur général,

Objet : Projets de Deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique et Rapports d'Incidences Environnementales – Avis du Collège communal.

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'avis du Collège communal relatif aux Projets de Deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique et Rapports d'Incidences Environnementales.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale,

NOEL Marylène

POUR LE COLLEGE



La Bourgmestre,

DETHIER Lucienne

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

Séance du 27 août 2015

Sont présents :

Mme DETHIER, Bourgmestre-Présidente

M. TRICOT, M. ROLLAND, Mme CARLIER, Échevins

M. LERUSSE, Président du CPAS

Mme NOEL, Directrice générale

Objet : Projets de Deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique et Rapports d'Incidences Environnementales - Avis du Collège communal.

Le Collège communal,

Vu le courrier du 13 août 2015 par lequel Monsieur BRIEUC, Directeur général de la DGO3 (Direction générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) sollicite l'avis du Collège communal sur les Projets de Deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique et Rapports d'Incidences Environnementales;

Vu les projets de deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique et les rapports d'incidences environnementales;

Considérant que l'établissement de ces plans répond à la Directive européenne du 23 octobre 2000, appelée Directive-cadre sur l'Eau;

Considérant que ces plans sont établis en vue de protéger, d'améliorer et de restaurer les masses d'eau de surface, les masses d'eau souterraines et les zone protégées;

DECIDE d'émettre un avis favorable sur Projets de Deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique et sur Rapports d'Incidences Environnementales.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

NOEL Marylène



DETHIER Lucienne